



Nantes, le 7 juin 2022

Chère, cher collègue,

Ces dernières années ont été difficiles :

- la pandémie de Covid a gravement perturbé nos vies, conduisant à des maladies et des décès parmi nous, et nous a empêché de nous réunir ;
- l'étude épidémiologique (4ème vague) n'a pu être déployée, malgré les efforts communs des administrations et de l'Intersyndicale.

Mais en 2020, les tribunaux et nos administrations ont reconnu le défaut de protection des personnels du Tripode contre l'amiante. **C'est une reconnaissance morale très importante !**

Aujourd'hui, notre priorité, c'est que le réseau Tripode continue à vivre :

- par un contact régulier entre les administrations et vous, de façon à ce qu'en cas de problème de santé, vous sachiez qui contacter ;
- par un suivi médical qui est assuré avec beaucoup de bienveillance et de ténacité par les services médicaux de nos ministères, malgré les difficultés créées par la pandémie.

Quant à l'Intersyndicale Amiante Tripode, elle a créé pour vous l'Association Solidarité Tripode.

Plusieurs agents Tripode isolés, en difficulté ou malades ont ainsi bénéficié d'un soutien.

Nous diffusons une lettre d'information régulière sur l'état du dossier Tripode.

Pour recevoir ce bulletin, pour toute question, en cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter à : solidaritetripode@gmail.com

Vous trouverez nos actualités sur le site : <http://www.les-amiantes-du-tripode.fr>

Conformément à la réglementation sur l'informatique et les libertés, nous ne détenons pas vos coordonnées, nous ne vous contacterons que si vous le souhaitez.